



FÉDÉRATION SUISSE DU FRANCHES-MONTAGNES  
SCHWEIZERISCHER FREIBERGERVERBAND  
FEDERAZIONE SVIZZERA DELLA  
RAZZA FRANCHES-MONTAGNES

## **DIRECTIVES POUR LA SÉLECTION NATIONALE DES ÉTALONS DE GLOVELIER** **ET POUR L'APPROBATION DES ÉTALONS 2014**

### **Préambule**

La Sélection nationale des étalons, tout comme l'Approbation des étalons, revêtent une importance grandissante tant pour l'élevage que pour l'image de marque de la race. Il est donc primordial de veiller à ce que ces deux manifestations se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Dans ce but, la FSFM a rédigé la présente directive qui vise à réglementer aussi bien la présentation des chevaux que l'attitude des éleveurs et les compétences de la commission. La FSFM tient à mettre en valeur la docilité des chevaux et à présenter de manière optimale la qualité de leurs allures.

### **Contrôle d'ascendance**

Une ascendance contrôlée et en ordre du côté paternel est une condition d'admission à la Sélection de Glovelier. Sur la base des indications fournies par l'éleveur dans le formulaire d'inscription, la FSFM va mandater le vétérinaire pour la prise de crins. Ce dernier transmettra les échantillons au laboratoire, qui enverra ensuite les résultats à la FSFM. Si le résultat indique une fausse ascendance ou une ascendance douteuse, nécessitant une investigation plus approfondie, l'étalon ne pourra pas être admis à la Sélection. Les résultats seront pris en compte jusqu'au lundi précédent la Sélection, à savoir le lundi 6 janvier 2014. Le délai d'inscription, fixé au 11 novembre 2013, doit impérativement être respecté afin que les résultats soient disponibles à temps. Le contrôle d'ascendance du côté maternel se fera uniquement pour les étalons sélectionnés pour le Test en station.

### **Fibrose hépatique de Caroli (CLF)**

Tous les candidats-étalons devront avoir été être testés avant la Sélection et ceux qui auront un résultat positif (porteur de la CLF) ne pourront pas être admis à la sélection. Pour les descendants de Eiffel, Euro et Eragon, il se pourrait qu'il y ait également des cas porteurs de la CLF s'ils ont hérité de l'allèle défectueux de leur mère. Pour les candidats qui ont déjà un résultat CLF au moment de l'inscription, une copie du résultat du laboratoire (Université de Berne) doit être joint à l'inscription et il ne sera en principe pas nécessaire de refaire une prise de sang et un test. Pour les autres candidats, la FSFM va mandater le vétérinaire indiqué dans l'inscription afin qu'il effectue une prise de sang en vue du test CLF en même que la prise de crin pour le contrôle d'ascendance.

### **Présentation et code de conduite**

Nous recommandons aux éleveurs de soigner leur tenue vestimentaire avec le même soin qu'ils apportent à la présentation de leurs chevaux et tenons à leur préciser que conformément à la législation sur la protection des animaux, ces derniers ne devront pas être fraîchement tondus et qu'en aucun cas les poils tactiles ne devront être rasés. Les élèves-étalons sont présentés par deux personnes au plus (un chasseur et un meneur). Après l'évaluation du modèle, celle des allures s'effectue sur la base d'un passage au pas puis d'un passage au trot. Seule la commission est à même de demander un passage supplémentaire en cas de besoin. Les initiatives de la part des éleveurs dans ce domaine obligeront la commission à faire entrer le candidat suivant. L'usage du fouet est toléré. Cependant, les allures forcées par l'usage de ce dernier ne seront pas valorisées par les juges. Les chevaux sont censés se déplacer calmement et librement. Au trot, les chevaux parcourent le triangle sans faire de volte dans les

angles, mais en marquant un ralentissement dans les angles. Les voltes dans les angles sont considérées comme le résultat d'une allure forcée dans la longueur précédente et sont, de ce fait, pénalisantes. Les juges doivent pouvoir apprécier les transitions entre un petit trot raccourci (au départ et à l'arrivée dans les angles) et un trot délié et souple sur les longueurs.

## **Robes**

La sélection se fera en respectant le programme d'élevage, donc en favorisant les robes baies, alezanes et noires, avec peu de marques blanches. Certaines robes apparaissant parfois dans la race (blanc, gris, pie, etc.) ne pourront donc pas être admises à la Sélection. Les marques blanches seront appréciées conformément au but d'élevage. Pour les cas limites au niveau des membres (pointe dans le pli de l'articulation), la valeur d'élevage (VE) marques blanches sera prise en compte. Si la VE est inférieure à 100, le candidat ne sera pas exclu pour ce motif-là. Si elle est supérieure ou égale à 100, le candidat ne sera pas sélectionné. Pour les marques blanches sur le corps (tronc et cou), seules celles qui ne sont pas d'origine génétique seront admises. La preuve qu'une telle marque blanche n'est pas d'origine génétique doit être fournie par l'éleveur avec l'inscription. Pour cela, il doit demander un certificat vétérinaire qui ne peut être délivré que par la clinique vétérinaire de l'Uni de Berne (personne de contact : Mme Claudia Graubner, tél. 031 631 22 43 - 076 373 84 65) ou par celle de l'Uni de Zürich (personne de contact : Mme Andrea Bischofberger, tél. 044 635 84 70). Le cheval doit être amené pour être examiné et la consultation comprenant l'attestation coûte 50 francs à l'éleveur.

## **Recours**

**a) Sélection de Glovelier** : le premier jour: les résultats seront affichés à 18h au plus tard au Restaurant de la Poste. Les recours devront être déposés au carnet du Restaurant de la Poste avant 20h au moyen d'un formulaire adéquat. Les recours seront traités le lendemain en début de matinée. Le deuxième jour: selon le nombre de candidats, de 30 à 50 % seront recalés en fin de matinée (recours possible jusqu'en début d'après-midi). L'après-midi, les notes seront données pour les étalons refusés à l'issue de leur passage. Les propriétaires auront la possibilité de faire recours contre la décision de la commission au moyen d'un formulaire adéquat. Le délai de recours est échu lorsque les 2 chevaux suivants ont quitté la piste. Pour l'avant dernier et le dernier candidat, le délai de recours est de 5 minutes à compter du moment où ils ont quitté la piste. Tous les recours du 2<sup>ème</sup> jour seront traités en fin d'après-midi, dans l'ordre de passage des chevaux. Les éleveurs adoptent une attitude courtoise envers la commission d'approbation chargée de traiter les recours. Ils sont invités à faire présenter leur cheval par une tierce personne, afin de voir eux-mêmes leur cheval avec les commissions. La taxe à verser au moment du dépôt d'un recours est de Fr. 70.-

**b) Approbation des étalons** : conformément au Règlement sur l'approbation des étalons, il n'y a pas de recours possible à cette étape de la sélection. Les candidats ayant échoué ont la possibilité de repasser le TES à l'âge de 4 ans comme prévu dans le règlement.

## **Chevaux à vendre**

Les amateurs de jeunes étalons non sélectionnés à Glovelier sont de plus en plus nombreux. Ainsi, les chevaux à vendre pourront être présentés sur la piste d'échauffement dans la rue adjacente, ainsi que sur le triangle à partir de 12h45 le samedi. Les propriétaires de ces chevaux voudront bien s'annoncer auprès du stand d'information de la FJEC jusqu'au vendredi en fin de journée.

*Sous réserve de modification*